

Spiti.

SPITI EMPRUNTEUR CRD



Géré par FOREVER
Souscription en ligne

Caractéristiques

	Age limite de souscription	Age limite de garantie
Décès (DC)	Entre 18 et 79 ans	90 ans
Perte Totale et Irréversible de l'Autonomie (PTIA)	68 ans	70 ans
Incapacité temporaire de travail et Invalidité Permanente Totale (ITT/IPT)	68 ans	70 ans
Invalidité Permanente Partielle (IPP)	68 ans	70 ans

Capitaux	Prêts assurables	Durée des prêts	Bénéficiaires	Résidents
<ul style="list-style-type: none"> • Mini : 10 000€ • Maxi : 4 000 000€ 	<ul style="list-style-type: none"> • Amortissables (simple ou palier) • In-fine • Relais • Professionnels • Prêts conso • Restructurations de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts amortissables : 420 mois max • Autres types de prêt : 360 mois max 	<ul style="list-style-type: none"> • France métropolitaine/DROM 	<ul style="list-style-type: none"> • France métropolitaine/DROM

Garanties et prestations

Type de garanties

- Formule 1 : Décès/PTIA
- Formule 2 : Décès - PTIA – ITT – IPT
- Formule 3 : Décès - PTIA – ITT - IPT – IPP

OPTIONS :

- Franchises : 30, 60, 90, 120, 180j (minimum 120j résidents DROM)
- Exonération des cotisations
- MNO rachetables avec option (sans option 5j dos / 9j psy)

Garanties

- Remboursement forfaitaire
- ITP : 50% des échéances dues (180 jours : 6 mois max) / ITP inclus avec ITT
- IPP : formule N-33/33 x montant échéance de prêt
- IPT : en rente mais demande peut être faite pour passer en capital – sous réserve accord compagnie

Risque

- Risque professionnel : tarifier la manutention sur toutes les professions qui ne sont pas des professions de bureau + cocher « profession à risques » pour les gendarmes, militaires, pompiers, ...
- Risque sportif : sur étude
- Risque de séjour : sur étude
- Tarif fumeur

Frais (par personne) :

- Frais de dossier : 39€
- Frais d'association : 5€/an

Points importants :

- Tarif garanti
- Contrat irrévocable
- Tarif en CRD
- Tarification à l'anniversaire des clients
- Couverture des inactifs : Oui
- Couverture monde : Oui
- Profession réelle
- Garanties complémentaires possibles pour les « sans profession » si indemnités pôle emploi
- Quotité possible par prêt (à tarifier sur PROCENTO)